



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Fax : 03 90 22 13 16
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>

Page facebook : www.facebook.com/basrhin.snuippfsu



CAPD du 25 octobre 2012 : Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 67

Monsieur le directeur académique,

Le dialogue social a été malmené ces dernières années. Le paritarisme s'est vu remis en cause tant sur la forme que sur le fond.

Le Ministre prône le retour de la confiance comme un des préalables pour faire avancer l'école. Mais cette confiance doit se construire avec des gestes concrets à tous les niveaux national, académique et départemental. Très attachés au respect de la représentativité des organisations syndicales acquise lors des élections professionnelles, nous estimons que chacun dans son rôle avec respect et sérieux, doit contribuer à faire vivre un dialogue social serein et constructif.

Le SNUipp-FSU 67 déplore à nouveau la décision du ministère de conduire la concertation et les négociations au pas de charge dans un calendrier extrêmement serré. Réformer ou refonder l'Ecole sans entendre les analyses et les propositions des personnels qui la font vivre, se traduira a minima par des regrets, par de l'amertume ou de l'opposition... certainement.

Nous demandons que le paritarisme prenne tout son sens et toute sa place dans le fonctionnement de notre département. Un certain nombre de sujets ayant des conséquences directes sur la vie professionnelle et le déroulement de carrière de nos collègues, doivent être ouverts à la discussion. Des améliorations sont nécessaires.

Pour l'ensemble des opérations administratives, nous demandons une consultation effective des représentants du personnel, avec communication dans un délai suffisant des documents préparatoires pour pouvoir faire notre travail de vérification ;

Pour le mouvement inter-départemental, nous demandons :

- une réelle consultation de la CAPD pour l'attribution de la majoration exceptionnelle de 500 points, avec présence effective du médecin de prévention, et une harmonisation nationale des demandes étendues aux critères sociaux et familiaux ;
- une phase manuelle complémentaire réelle, prenant réellement en compte les situations des collègues.

Pour le mouvement intra-départemental, nous demandons :

- qu'aucune affectation définitive ne se fasse sans vœu volontaire spécifique des enseignants : suppression des vœux géographiques obligatoires ;
- la suppression des postes à profil. Si certains postes nécessitent des compétences particulières reconnues par une commission ad hoc ou une certification professionnelle, l'affectation sur ces postes doit laisser place aux règles communes pour départager les candidats compétents ;
- un bilan sur la stabilité dans les équipes que devait améliorer la note de service sur la mobilité en prenant en compte dans le barème, en plus de l'ancienneté générale des services, les critères « d'ancienneté dans le poste et dans l'école ».

Concernant l'ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui, les départs en formation continue pour l'année 2012-2013, force est de constater que l'offre de formation continue est véritablement pauvre. Nous avons déjà, à maintes reprises, constaté la dégradation de la formation, qu'elle soit initiale ou continue. En aucun cas les animations pédagogiques ne peuvent se substituer aux stages dont les enseignants pouvaient bénéficier à l'IUFM, moments de réflexion sur le métier, de recherche sur les différentes façons d'aborder les notions, d'échanges entre collègues sur les pratiques et les difficultés. Alors que les enseignants sont sans cesse sollicités, il nous semble indispensable aujourd'hui de remettre en place une formation continue qui croise les résultats de la recherche avec les pratiques de classe.

Pour ce qui concerne les pistes envisagées par le Ministère dans le cadre du remaniement des rythmes scolaires, nous voulons dire notre inquiétude : alors que les écoles et les enseignants ont besoin de temps de formation, de réflexion, de concertation, les dernières propositions, si elles sont appliquées, vont dégrader encore les conditions d'exercice de notre métier. En l'état, elles ne sont pas acceptables.

Enfin, le SNUipp-FSU 67 souhaite vous alerter sur les conditions de travail de nos collègues. La mise en place d'une journée de carence, qui ne concerne dans notre département que les salariés du secteur public, est une injustice faite aux enseignants. Déjà victimes d'une baisse considérable de leur pouvoir d'achat, exposés aux affections de leurs élèves, de plus en plus d'enseignants renoncent à prendre un congé pour maladie et viennent faire classe en étant malades. Cet état de fait n'est pas supportable et c'est la raison pour laquelle notre organisation syndicale en demande l'abrogation.

Le SNUipp-FSU continuera d'agir pour le respect de l'équité et la transparence, afin que les enseignants soient des professionnels reconnus, informés de leurs droits, sûrs que ceux-ci seront respectés de manière à ce qu'ils puissent se consacrer sereinement à leur métier : au service de la réussite de tous les élèves.